

PROCOLE DE REPRISE (du 18 au 29 mai)

ECOLE ELEMENTAIRE Paul LANGEVIN - ECHIROLLES

- Avant la reprise :

. Constitution des groupes d'élèves

- 15 élèves maximum par groupe
- répartition par niveau
- reprise des CP et CM2 le 18 mai, les autres niveaux le 25

Cf. emploi du temps par semaine et listes des élèves prévus chaque jour

. Emploi du temps de chaque groupe établi en tenant compte des fratries

. Le temps de présence des élèves sera augmenté à partir du 2 juin

. Emploi du temps des enseignants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mme COUPON	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
Mme MEYNIAC	Présentiel	Distanciel	Distanciel	Présentiel	Distanciel
Mme DUPRAZ	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
Mme PASCAL	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
Mme DIDIER	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Distanciel	Présentiel
Mme JOUNAULT	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
Mme GRZANKA	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel
M. CHAUVIERE	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Distanciel
Mme MOLLARD	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
M. MARTIN	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
Mme BERTON	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
Mme CICLET	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
Mme SAIDI	Présentiel	Distanciel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
Mme HALLOSSERIE	Présentiel	Distanciel	Distanciel	Présentiel	Distanciel
Mme PAILLET	Présentiel	Distanciel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
M. ELY	Direction	Direction	Distanciel	Direction	Direction

Les enseignants qui ne sont pas en charge de groupe aident à l'organisation des accueils et à l'animation des récréations. Ils interviennent en co-enseignement et prévoient des activités pédagogiques adaptées par niveau, pour la classe et les récréations. Ils sont éventuellement disponibles en cas d'absence d'un-e enseignant-e.

A noter :

Mme HALLOSSERIE travaillera en présentiel à la journée (accueil des élèves d'ULIS de 08h45 à 16h00)

Mme CICLET (temps partiel) : ne travaillera pas les lundis, mardis et vendredis après-midi.

Mme MOLLARD et M. CHAUVIERE travailleront en présentiel à la journée (accueil des élèves prioritaires)

Présence école AESH :

M. DOUCHEZ	x	x		x	x
Mme BOUSBOA	x	x		x	x
Mme BELMOUNES	x	x		x	x
Mme GONOD	ASA demandée				
Mme VULLO	x			x	
Mme TAS		x			x
Mme EL HADRAOUI	x	x		x	x

Des modalités d'intervention auprès des élèves et du matériel particulier (visière) sont prévus.

. Salles de classe

Cp a	Bât 2 salle 104
Cp b	Bât 2 salle 106
Cp c	Bât 2 salle 106
Ce1 f	Bât 2 salle 103
Ce1 g	Bât 2 salle 107
Ce2 h	Bât 2 salle 101
Ce2 i	Bât 2 salle 101
ce2 j	Bât 2 salle 108
Cm1 k	Bât 1 salle 003
Cm1 l	Bât 1 salle 003
Cm2 d	Bât 1 salle 104
Cm2 e	Bât 1 salle 104
ulis	Bât 2 salle 003
Prioritaire	Bât 1 salle 106

Cf. plans en annexe

- distance d'un mètre entre les bureaux (4m² par élève)
 - pas d'installation en face à face
 - matériel non nécessaire isolé ou neutralisé
 - pas de table trop proche d'une porte
 - établir un plan de classe avec noms des élèves à leurs places
 - réaliser le circuit d'entrée dans la classe
 - faire un plan pour chaque classe avec les numéros d'entrée de chaque élève
 - devant chaque salle de classe, matérialiser par des scotchs orange les zones d'attente espacées de 1m

. Accueil des élèves

- horaires échelonnés : 8h30 (ce1 et cm2) 8h40 (ce2 et cm1) 8h50 (cp) horaires habituels (ulis et prioritaires)
- plusieurs zones d'accès (portail C2 – portail C3 – portail direction) identifiée par affichage et indiquées aux parents
- zones d'attente : points orange espacés d'un mètre près de chaque sanitaire pour lavage de mains avant entrée en classe

- Rôles des parents :

Les parents s'engagent à :

- expliquer à l'enfant les gestes barrière et les règles de distance physique (s'appuyer sur les fiches envoyées ainsi que sur le document « journée type » cf. annexe)
- vérifier l'état de santé des enfants chaque matin (prise de la température chaque matin. En cas d'apparition de symptômes ou de fièvre -37,8°C ou plus-, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents en informeront immédiatement l'école)
- en cas d'apparition de symptômes à l'école, le directeur contacte la famille qui s'engage à venir chercher son enfant le plus rapidement possible (cf. partie : enfant (ou adulte) présentant des symptômes à l'école)
- fournir à l'enfant tout le matériel individuel dont il aura besoin tout au long de la journée car aucun prêt ne sera possible (matériel de classe, boîte de mouchoirs, gourde ou bouteille d'eau, tenue de sport...)
- respecter les jours et les horaires fixés par l'équipe enseignante en conseil des maîtres.
- ne pas s'attrouper devant l'école et de ne pas pénétrer dans l'enceinte scolaire.

. Modifier les horaires, la circulation dans les locaux pour éviter que les élèves se croisent (en fonction de la disposition des salles de classe)

- définir à un ordre de circulation à chaque moment : entrée en classe, sortie en récréation, retour de récréation, sortie de classe
- matérialiser cette circulation dans les couloirs
- CM2 et CE1 : 8h30 – 11h30
- CE2 et CM1 : 8h40 – 11h40
- CP : 8h50-11h50
- Prioritaires et ULIS : horaires habituels (8h45-11h45 et 13h45-16h00)
- attention au strict respect de ces horaires ainsi qu'à ceux des débuts et fins des récréations (si pluie, récréations = temps de pause en classe)

. Préparation des sanitaires

- Neutraliser les urinoirs qui ne seront pas utilisés
- Matérialiser la zone d'attente (points de peinture en extérieur ou croix en scotch en intérieur)
- Afficher le protocole de lavage des mains

. Préparation de la cour de récréation

- des zones sont matérialisées dans les deux cours (pointillés à la bombe de peinture = repères pour dépose de plots de couleurs visibles). En cour de C2, les 3 zones regroupent des traçages au sol (zone « carrés », zone « cercles », zone « basket ») en C3, les 2 zones coupent l'espace en deux (zone tampon de 2m). Un couloir de circulation de 2m est réalisé.

. Sanitaires :

- en temps habituel, les sanitaires sont mixtes. Là, le groupe entier passera dans le même sanitaire mais les élèves entreront 1 par 1 (C3, espace réduit) ou par 2 (C2) mais par enfant du même sexe.

- Reprise :

. Avant l'arrivée des élèves

- récupérer son masque (et le flacon de gel hydro-alcoolique le premier jour)
- si photocopies : se laver les mains avant et après
- distribuer le matériel, les documents aux élèves avant leur arrivée sur chaque table
- prendre sa fiche d'appel
- chaque enseignant aère sa salle
- enseignants "renforts » ouvrent toutes les portes (sauf coupe-feu) pour éviter les points de contact

. Accueil des élèves

- port du masque obligatoire
- chaque enseignant est devant un portail a les fiches d'appel et indique à chaque élève qu'il doit aller se place sur un point orange pour respecter la distanciation physique avant le passage aux toilettes
- les parents restent à l'extérieur de l'école
- les enseignants " renforts " régulent les entrées échelonnées.
- les enseignants des groupes surveillent le lavage de mains et montent en classe avec leurs groupes en respectant le sens de circulation.

. Entrée en classe

- déplacements en file indienne avec espacement de 1m, dans le calme
- dans les escaliers, garder 4 marches d'écart et éviter de toucher la rampe (sauf danger)
- les enseignants notent le nom des élèves absents
- les élèves s'arrêtent sur les scotchs en attendant d'entrer en classe. Les porte-manteaux ne sont pas utilisés.
- entrée en classe : chaque élève entre selon le circuit indiqué, s'installe à sa place et pose sa veste sur sa chaise et son sac à côté de lui
- explication/rappel des gestes barrières et du principe de la distanciation physique (affiches dans toutes les classes)
- les enseignants ferment les portes de circulation
- les portes des classes restent ouvertes

. Pendant la classe

- l'enseignant porte un masque (obligatoire en présence élèves)
- les échanges ou prêts d'objets interdits
- privilégier les démonstrations par l'enseignant ou par la vidéo-projection
- quand du matériel est touché ou partagé, utiliser le chiffon et le gel fournis par la municipalité pour nettoyer. Idem après éternuement si projections sur les tables
- si un élève se mouche, il demande pour se lever, jette son mouchoir (respect du sens de circulation dans la classe) et va se laver les mains pendant 30 secondes avec du savon

. Elèves à besoins éducatifs particuliers :

- Une attention particulière sera portée aux élèves à BEP.
- On pourra se référer au document en annexe (« qui fait quoi situations complexes)
- L'ERS et la circonscription ASH pourront être sollicités

. Activités sportives

- demander une tenue adaptée dès le début de journée et pour toute la journée (anticiper pour prévenir les parents)
- jeux interdits : jeux de ballons, jeux de contact et jeux avec matériel collectif
- pas de points de contact entre les élèves et le matériel
- privilégier les activités sans matériel
- sinon, utiliser un matériel individuel et personnel

. Récréation

- les enseignants ouvrent les portes (cales)
- l'enseignant de chaque classe aère sa salle
- explication des modalités de la récréation
- sortie de la salle de classe 1 par 1
- file indienne avec les élèves espacés d'1 mètre
- passage aux toilettes supervisé par l'enseignant du groupe. Temps de récréation surveillé/animé.
- le temps de récréation est supervisé avec rappel des règles de distanciation physique
- des jeux collectifs sans contact avec respect de la distanciation physique seront proposés
 - 1, 2, 3 soleil -mimes - Jacques a dit -...
- des circuits seront installés (slalom, course, sauts) avec espacement augmenté (cf. protocole)
- une zone calme sera installée : dessin, lecture, discussions ...
- des jeux seront inventés par les élèves et partagés avec d'autres groupes.

- quand du matériel est touché ou partagé, utiliser protocole de désinfection : objet posé sur une table du hall et désinfecté par un enseignant (chiffon + gel)
- les enseignants dans la cour portent un masque
- fin de récréation : ne pas se regrouper mais se déplacer en file indienne vers les sanitaires prévus

CM2, ULIS et CE1 : 9h45 à 10h00

CM1, CE2 et prioritaires : 10h05-10h20

CP : 10h45-11h00

. Equipe éducative (enseignants – AESH..) :

- réunion plutôt en extérieur ou dans une salle aérée, en groupe de faible effectif (ou en visio-conférence)
- privilégier la communication à distance
- réunion en côte à côte (et non en face à face), garder la distanciation
- en salle des maîtres, garder une place fixe et personnelle (marquage)
- éviter le matériel partagé (chacun sa tasse, son verre...)
- si utilisation de matériel partagé (bouilloire, photocopieuse, frigo...) , lavage des mains au savon (ou gel) au préalable. Frigo : essayer de respecter un placement régulier dans une zone attribuée (sac fermé). Utilisation des micro-ondes proscrite.
- envisager une personne « référente » par matériel (cafetière...)
- nettoyage du matériel individuel par chaque agent (même les stylos) et de son poste de travail (chiffon + gel)
- échelonner les heures de présence dans les parties communes et les heures des repas

- Gestion d'un cas suspect

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflements, maux de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

→ Conduite à tenir pour un élève :

- isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la salle d'entretien (à côté du bureau de direction)
- surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale (directeur ou personne « renfort »)
- respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale (Dr Boguet, Mme Salvat – infirmière scolaire- 15 si urgence ou 0 800 130 000 pour avis et conseils)
- appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières
- appel sans délai de madame l'IEN pour information
- après départ de l'élève, aérer la pièce et signaler le fait au personnel d'entretien
- nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés
- rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet si besoin
- prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève
- le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- poursuite stricte des mesures barrières.

Idem chez l'adulte : Privilégier le retour au domicile immédiat

. Entretien et désinfection des locaux :

- Les protocoles de nettoyage et désinfection sont mis en place et vérifiés par la Ville d'ECHIROLLES.

. Signalétique

- Une signalétique spécifique a été mise en place : fléchage, marquage au sol (scotch/peinture)
- Un affichage a été réalisé (gestes barrières, lavage des mains...)

. Ressources :

<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Répartition des salles

- **Bâtiment 1 :**

Rez-de-chaussée

WC	couloir						Evade
hall	escaliers	Maternelle 004	Salle de repos 006	Maternelle 005	CM1-CM2 003	escaliers	hall

1^{er} étage :

WC	couloir						WC
Rased 102	escaliers	CM2 104	CM1 106	CM1 105	CM2 103	escaliers	BCD 101

- **Bâtiment 2 :**

Rez-de-chaussée

escaliers	Salle de musique 005	Salle des maîtres 004	Salle de réunion 006	Préau	escaliers
couloir					
WC	Direction 002	ULIS 003	WC 007		WC 008
WC					

escaliers	CE1-CE2 108	CE1-CE2 107	CP 106	CE2-CM1 105	escaliers
WC	CE1-CE2 101	CP 102	CE1-CE2 103	CP 104	WC
					WC

Avant l'école, à la maison



Je prends ma température à la maison avec un adulte. Si j'ai plus de 37,8°, je reste à la maison.

Je passe aux toilettes avant de partir.

Je vérifie que j'ai mes affaires car personne ne pourra me prêter du matériel. J'ai ma bouteille d'eau, mon paquet de mouchoirs et ma trousse dans un petit sac à dos.



A l'école



Je fais la queue au portail pour rentrer dans la cour : un par un en respectant la distanciation d'au moins un mètre.

Je vais directement rejoindre mon enseignant (je ne vais pas jouer dans la cour).

WC

Avec mon groupe, je passe aux toilettes pour me laver les mains avec du savon.



Je reste avec mon enseignant pour rejoindre ma classe, je respecte le nouveau chemin dans les couloirs.

Je me déplace en file indienne à un mètre de mes camarades. Je n'utilise pas les porte-manteaux.

En classe, je reste à ma place, je ne peux pas me déplacer.



WC

Avant d'aller en récréation, nouveau passage
aux toilettes
et je dois me laver
les mains avec du savon.



Pendant la récréation, je reste dans l'espace délimité pour mon groupe,
je n'ai pas le droit de toucher mes copains et je ne peux pas échanger
d'objet ou jouer au ballon.



WC

Après la récréation, nouveau passage
aux toilettes
et je dois encore me laver
les mains avec du savon.



Puis je retourne travailler en classe en me déplacement dans le calme et
sans toucher les portes et les murs.

WC

Quand c'est l'heure de manger,
je repasse par les WC, je me lave les mains
avec du savon
et je peux rejoindre ma famille
ou la cantine.



Les maîtres et les maîtresses porteront tous un masque



Lundi 18/05	Groupe A CP Dupraz 8 élèves	Groupe C CP Martin 8 élèves		Prio Chauvière 8 élèves			ULIS Hallosserie 5 élèves		Groupe D cm 2 Saidi 10 élèves		
Mardi 19/05	Groupe B CP Dupraz 7 élèves			Prio Chauvière 7 élèves					Groupe E cm 2 Martin 8 élèves		
Merc. 20/05	distanciel (2 élèves prioritaires prévus)										
Lundi 25/05	Groupe A CP 8 élèves	Groupe C CP 8 élèves	Groupe F ce1 Paillet 9 élèves	Prio Chauvière 6 élèves	Groupe H ce2 Jounault 8 élèves	Groupe J ce2 Grzanka 8 élèves	ULIS 6 élèves	Groupe K cm1 Ciclet 10 élèves	Groupe D cm 2 10 élèves		
Mardi 26/05	Groupe B CP 7 élèves		Groupe G ce1 Didier 8 élèves	Prio Chauvière 8 élèves	Groupe I ce2 Jounault 7 élèves			Groupe L cm1 Ciclet 10 élèves			
Merc. 27/05	Distanciel (3 élèves prioritaires prévus)										
Jeudi 28/05	Groupe A CP 8 élèves	Groupe C CP 8 élèves	Groupe F ce1 9 élèves	Prio Mollard 7 élèves	Groupe H ce2 7 élèves	Groupe J ce2 8 élèves	ULIS 7 élèves	Groupe K cm1 Ciclet 10 élèves	Groupe D cm 2 10 élèves		
Vend 29/05	Groupe B CP 7 élèves		Groupe G ce1 8 élèves	Prio Mollard 9 élèves	Groupe I ce2 8 élèves			Groupe L cm1 Ciclet 10 élèves	Groupe E cm 2 8 élèves		
Lundi 01/06	Férial										
Mardi 2/06	Groupe B CP 9 élèves		Groupe G ce1 9 élèves	Prio Chauvière 8 élèves	Groupe I ce2 9 élèves			Groupe L cm1 Ciclet 10 élèves	Groupe E cm 2 10 élèves		

effectif total 327

39 élèves

61 élèves /semaine 20% effectif total

22 élèves

124 élèves / semaine 38% effectif total

74 élèves

50 élèves

55 élèves

Merc. 03/06	(prévision de présentiel pour les élèves à BEP) – Pas de visibilité pour les prioritaires									
Jeudi 04/06	Groupe A CP 10 élèves	Groupe C CP 8 élèves	Groupe F ce1 10 élèves	Prio Mollard 8 élèves	Groupe H ce2 9 élèves	Groupe J ce2 9 élèves	ULIS 7 élèves	Groupe K cm1 Ciclet 10 élèves	Groupe D cm 2 11 élèves	82 élèves
Vendredi 05/06	Groupe B CP 9 élèves		Groupe G ce1 9 élèves	Prio Mollard 8 élèves	Groupe I ce2 9 élèves			Groupe L cm1 Ciclet 10 élèves	Groupe E cm 2 10 élèves	55 élèves

137 élèves / semaine 42 % effectif total

Avant le départ de la maison :

- passer aux toilettes
- se laver les mains avec du savon
- prendre sa température : doit être inférieure à 37°8 pour venir à l'école (sinon, rester à la maison)
- préparer le sac avec trousse, eau et mouchoirs

Protocole lavage des mains :

- le lavage est fait au savon et à l'eau et doit durer au moins 30 secondes

Circulation à l'école :

- les parents restent à l'extérieur de l'école
- l'enfant est accueilli par un adulte et guidé vers le bâtiment où l'attend son enseignant (pour lavage de mains avant de monter en classe)
- un plan de circulation à sens unique est fléché dans les bâtiments

AESH

- les élèves notifiés continueront à être accompagnés par un-e AESH, mais avec des modalités adaptées

PROTOCOLE DE REPRISE ECOLE Paul LANGEVIN

Récréations :

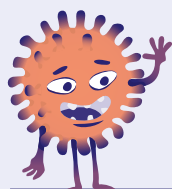
- elles seront échelonnées, chaque groupe dans une zone identifiée et surveillée par un-e enseignant-e
- des activités ludiques seront proposées
- en cas de pluie, un temps calme sera pris en classe

Gestes barrière :

- respecter la distanciation sociale (au moins 1 m) à tous les moments de la journée y compris aux abords de l'école et à l'arrivée au portail
- saluer adultes et camarades à distance
- lavage des mains effectué dès l'arrivée à l'école puis :
 - avant la récréation
 - après la récréation
 - avant le passage aux toilettes
 - après le passage aux toilettes
 - après toux, éternuement, s'être mouché
 - avant de rentrer à la maison

Organisation de la classe :

- pas d'échanges d'objets personnels
- chaque élève vient avec son propre matériel dans un petit sac à dos identifié à son nom (trousse, eau, mouchoirs)
 - une place sera attribuée par enfant de chaque groupe
- un sens de circulation d'entrée et sortie de la classe est prévu
- les enfants devront rester à leur place et se déplacer le moins possible



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
**dans le pli
de ton coude**
et loin de tes amis.

3

Utilise
**des mouchoirs
en papier**
et jette-les
à la poubelle.



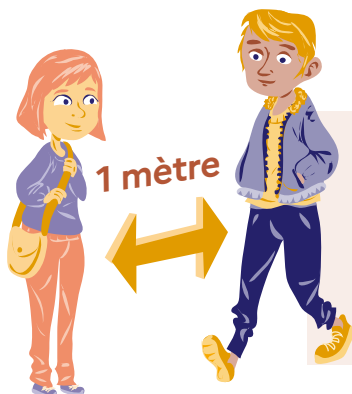
4

Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre



Respecte
une **distance
de 1 mètre**
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.

6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).





COVID-19

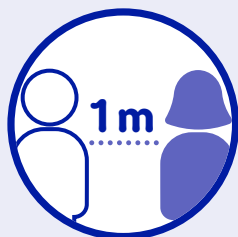
LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



Je ne crée pas
d'attroupements
dans les couloirs.



Je respecte le sens
de circulation indiqué.



Je me tiens à plus
d'un mètre des autres,
même en cas
de croisement.



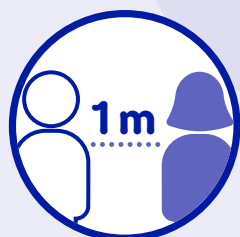
J'ouvre les portes
sans toucher
la poignée avec ma main.





COVID-19

LES RÈGLES À RESPECTER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION



**Je reste à un mètre
de mes camarades
(deux grands pas).**



**Je ne joue pas
à des jeux collectifs.**



**Après chaque récréation,
je me lave les mains.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



COVID-19

GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



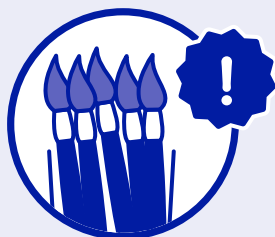
Le nettoyage et la désinfection des locaux par un produit virucide est assuré au moins une fois par jour.



Les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires sont désinfectés au minimum une fois par jour.



Aération constante des locaux avant et après le nettoyage.



Le matériel collectif est déconseillé et désinfecté après chaque utilisation.



Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel.





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

METTRE ET PORTER SON MASQUE



**Avant de mettre
mon masque,
je me lave les mains.**



**Il couvre mon nez
et ma bouche.**



**Je le touche
le moins possible.**



**Je pense à
me laver les mains
très régulièrement.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



COVID-19

SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



Si j'ai de la fièvre le matin,
je reste chez moi.



Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.



J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.



Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

**GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES
ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
CAPACITÉ D'ACCUEIL	10
FICHES THÉMATIQUES	12
FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION	13
FICHE THÉMATIQUE SANITAIRES.....	19
FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES	23
FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE	27
FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS	31
FICHE THÉMATIQUE DEMI PENSION	34
FICHE THÉMATIQUE RECREATION.....	38
FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES.....	42
FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES.....	46
FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS	48
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	52



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs d'école ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.



Présentation du guide

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le protocole est composé du présent guide relatif aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), d'un guide relatif aux établissements scolaires ainsi que de dispositifs d'affichage et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**



Préalable

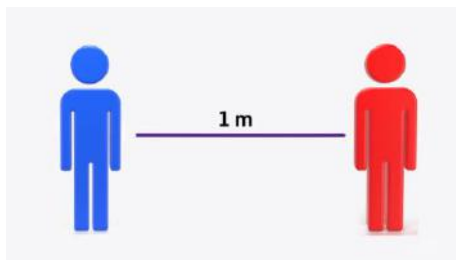
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté

Égalité

Fraternité

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible, l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

L'arrivée et le départ de l'école peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire y compris celui des élèves en situation de handicap.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque école, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.

La formation, l'information et la communication

La direction des écoles, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté

Égalité

Fraternité

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil des établissements scolaires, dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire, est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des écoles en période de pandémie.

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. Cette évaluation permettra également de déterminer les modalités de fonctionnement de l'école en matière de salle spécifique et de matériel non individuel. La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée.

Les éléments de dimensionnement.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La liste ci-dessous présente les principales actions à mener afin de préparer la réouverture.

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Rédiger et déployer son plan de communication
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHES THEMATIQUES



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.

Mesures à appliquer

Dispositions communes

❖ Nettoyage avant la reprise : "nettoyage habituel"

- Si l'école est restée complètement fermée pendant le confinement et n'a pas été fréquentée dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.
- Si tel n'est pas le cas, les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de « nettoyage approfondi » défini ci-après.
- Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, les locaux font l'objet d'un « nettoyage approfondi » défini ci-après à l'aide de bandeaux de lavage à usage unique.
- S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).
- Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
- Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (échantillonnage selon l'arrêté du 1er février 2010).
- Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).

❖ Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes

❖ 1ère étape, le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

❖ 2ème étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).



FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- ❖ En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.
 - Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel
 - L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.
 - Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.
- ❖ Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :
 - Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
 - Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
 - Séchage des surfaces ;
 - Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.
- ❖ Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.
- ❖ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ❖ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ❖ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- ❖ Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- ❖ Ne pas utiliser d'aspirateur.
- ❖ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- ❖ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.
- ❖ **Fréquence :**
 - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.



FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

- Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

❖ Actions complémentaires :

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

❖ Prévention des risques pour le personnel :

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.



Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).
- ❖ Changer le linge dès que nécessaire. Les bavoirs ou serviettes sont individuels et lavés dès qu'ils sont souillés.
- ❖ Laver périodiquement les couvertures individuelles utilisées dans les dortoirs

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ❖ Salle de classe :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
- ❖ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ❖ Espace de restauration (si accessible) :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.
- ❖ Veiller à la désinfection d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

SANITAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

VESTIAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter la distanciation physique.
- ❖ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- ❖ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- ❖ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ❖ Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.
- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.



SALLES DE DOUCHE

- ❖ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation physique par tous moyens.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les douches.
- ❖ Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches et/ou du bon fonctionnement de la ventilation
- ❖ S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- ❖ S'assurer de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'école ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) en collaboration étroite entre l'école et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les mesures relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- ❖ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.



- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.
- ❖ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à la cohérence du planning des accueillants et accompagnants pour l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier la disponibilité du savon et essuie main jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique avant l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes et portails sont ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent.
- ❖ Veiller à la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :
 - Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
 - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
 - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
 - Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
 - Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
 - Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
 - Limiter les déplacements dans la classe.

- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

- ❖ Port du masque dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

Aménagement des salles de sieste :

- ❖ Adapter les salles dédiées aux temps de sieste pour assurer la distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.
- ❖ Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence



Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Points de contrôle

Dispositions communes

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- ❖ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- ❖ Vérifier la neutralisation des armoires et bibliothèques collectives.
- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation

Pendant la classe :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

A la fin de la classe :

- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- ❖ Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques.
- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Vérifier le bon aménagement de la salle de sieste dans le respect de la distanciation physique.



Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ Appliquer les gestes barrière**
- ❖ Limiter le brassage des élèves**
- ❖ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ❖ Port du masque par les adultes.
- ❖ Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.
- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'école et leur fournir les consignes spécifiques.



Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- ❖ Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- ❖ Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- ❖ Veiller au port du masque par les adultes
- ❖ S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
- ❖ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ❖ Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...



Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la réouverture :

- ❖ Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrière et le principe de distanciation physique

Pendant le repas:

- ❖ Veiller au respect du lavage des mains avant et après repas

Après le repas :

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - Echelonner les temps de récréation.
 - Éviter les regroupements de niveaux différents.
 - Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
 - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ❖ Port du masque pour les adultes.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.
- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ❖ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...).
Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.



- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la récréation :

- ❖ Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- ❖ S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.
- ❖ Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieur ou que la désinfection est effective.

Pendant la récréation :

- ❖ Port du masque pour les personnels enseignant et non enseignant.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- ❖ Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).
- ❖ Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

En cas de recours à des installations extérieures à l'école dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITÉS CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- ❖ Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.



FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- ❖ Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

HABILLAGE/DESHABILLAGE :

- ❖ Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.

ACTIVITÉS SPORTIVES:

- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et non enseignant et les élèves.

ACTIVITÉS CULTURELLES/ MANUELLES:

- ❖ Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction,...).
- ❖ Attribuer par exemple, une couleur par enfant pour ses stylos, feutres, ciseaux, etc. ou prévoir des boîtes individuelles.

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires ou sanitaires, demander aux familles que les élèves portent leur tenue de sport dès le matin.

ACTIVITÉS CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Retirer l'ensemble des jeux susceptibles d'être manipulés à plusieurs.



Points de contrôle

Dispositions communes

- ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou à la mise en place de modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel n'est pas accessible aux élèves durant les cours.

- ACTIVITES CULTURELLES :

- ❖ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Avant la réouverture des écoles, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (salles d'arts plastiques, d'éducation musicale, etc.) pour que le maintien de la distanciation physique soit respectée.
- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
 - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.

Mesures à appliquer

Dispositions communes

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

PERSONNEL ACCUEIL

- ❖ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- ❖ Lorsqu'il y a une loge d'accueil, respecter la distanciation physique à l'intérieur du local.



CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- ❖ Rappeler les gestes barrière.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ❖ Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).
- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ❖ Préconiser un outillage individuel.
- ❖ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ❖ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se



laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.